

Janvier 2014 : affaire Gayet

Janvier 2015 : affaire Charlie

Janvier 2016 : accident nucléaire ?

**De la part d'Annie Lobé, journaliste scientifique,
A tous ceux qui font profession d'informer.
Rédaction le 2 février 2015.**

Les 10, 11 et 12 février prochains, les sénateurs voteront la loi sur la transition énergétique en procédure accélérée, c'est-à-dire avec un seul passage devant chaque Chambre. Cette loi présentée par la ministre de l'Écologie et de l'Énergie Ségolène Royal a déjà été approuvée le 14 octobre 2014 par la majorité socialiste/écologiste de l'Assemblée nationale.

Elle rendra obligatoire le **Linky**, un nouveau type de compteur électrique qui transformera tout le réseau de basse tension, toutes les installations et tous les appareils électriques domestiques et professionnels en émetteurs de radiofréquences.

Le futur déploiement de 35 millions de compteurs Linky sera ainsi rendu inéluctable et les compteurs actuels disparaîtront. Tout comme la promotion en 2008 des ampoules basse consommation, assortie de l'interdiction des ampoules à incandescence, a engendré la disparition de ces dernières, désormais introuvables. Et ce, alors même que la dangerosité des ampoules basse consommation fluocompactes a été officiellement reconnue le 19 janvier 2013 lorsque 140 États dont la France ont signé à Genève la Convention de Minamata, qui interdit à compter de 2020 tous les produits contenant du mercure, y compris les ampoules basse consommation fluocompactes.

Mais trop peu de gens en sont informés et cette leçon n'a servi à rien. EDF et sa filiale ERDF, qui détient le monopole de la distribution d'électricité en France, s'apprêtent à renouveler l'exploit de rendre obligatoire un produit dangereux, le compteur à radiofréquences Linky.

Compteur Linky : des radiofréquences sur 2,5 m autour de tous les appareils électriques

Pour comprendre la gravité de la situation, il faut visionner la vidéo (en ligne sur www.santepublique-editions.fr) montrant qu'après la pose d'un compteur Linky, une simple lampe de chevet émet des radiofréquences mesurables jusqu'à 2,5 mètres. Et il faut savoir que

ces radiofréquences ont été officiellement classées le 31 mai 2011 parmi les « cancérogènes possibles pour l'Homme » par le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC, basé à Lyon) qui dépend de l'OMS.

Depuis le mois de décembre 2014, les sénateurs ont été informés par mails des conséquences désastreuses du Linky non seulement sur la santé, mais aussi sur les finances des ménages :

- répercussion sur les usagers du coût de son déploiement, estimé entre 200 et 300 euros par foyer, sur vingt ans ;
- augmentation des factures, à consommation constante, car Linky mesurera la consommation réelle et non la consommation apparente. Par exemple, les ampoules basse consommation fluocompactes, dont le Cosinus Phi est de 0,5, verront leur consommation multipliée par deux. Autre exemple, tous les appareils à moteurs : aspirateurs, réfrigérateurs, robots ménagers, appareils de bricolage,... pèseront plus lourd sur la facture d'électricité ;
- augmentation des troubles du sommeil : coucher de plus en plus tardif avec sommeil entrecoupé et difficultés de rendormissement ;
- apparition ou aggravation des symptômes de l'électrosensibilité (fatigue, maux de têtes, nausées, fourmillements, douleurs et contractures musculaires, troubles cardiaques, etc.) ;
- mortalité accrue des patients déjà atteints de cancer et survenue de nombreux nouveaux cas.

JB Lévy : « Les radiofréquences ne sont pas plus cancérogènes que le lait ou l'eau »

Le nouveau Pdg d'EDF Jean-Bernard Lévy balaie tout cela d'un très large revers de main. Il m'a affirmé le 21 novembre 2014, juste après son élection par l'AG des actionnaires : « *Les radiofréquences ne sont pas plus cancérogènes que le lait.* » Comme j'insistais sur leur classement par le CIRC dans la catégorie des « cancérogènes possibles », il m'a asséné : « *Les radiofréquences ne sont pas plus cancérogènes que l'eau. Et vous devriez arrêter de dire des contrevérités.* »

Ce capitaine d'industrie était pourtant président du directoire de Vivendi, maison-mère de l'opérateur de téléphonie mobile SFR, directement concerné par le sujet car les micro-ondes émises par les téléphones portables étaient incluses dans les « radiofréquences » mises en cause lors de la conférence de presse du 31 mai 2011 du D'Annie Lobé à tous ceux qui font profession d'informer

directeur du CIRC Christopher Wild, largement relayée pendant 24 heures par les médias audiovisuels.

Donc, soit M. Lévy souffre d'amnésie, soit il est atteint des premiers symptômes de la maladie d'Alzheimer, soit...

Un tel niveau de mauvaise foi est bluffant, et l'on ne peut que s'inquiéter de la réaction de M. Lévy le jour où surviendra l'accident nucléaire.

Hollande : « S'il y a un accident dans une centrale, on la ferme »

Avec François Hollande qui l'a nommé Pdg d'EDF, M. Lévy fera la paire, car lorsque le président n'était encore que candidat aux primaires, lors de la conférence de presse qu'il a tenue à l'issue de son premier meeting en région parisienne, à Clichy-la-Garenne (92), je lui avais posé la question : « Etes-vous prêt à endosser les habits de Naoto Kan ? » (le Premier ministre japonais avait revêtu une tenue de travail bleue pendant plusieurs semaines après le début de la catastrophe). Un peu interloqué, le candidat Hollande avait néanmoins immédiatement saisi le sens de ma question : « Etes-vous prêt à gérer une catastrophe nucléaire sur le sol français ? » Et il avait répondu du tac au tac : « S'il y a un accident dans une centrale, on la ferme ! »

Cette réponse à double sens ne laisse pas d'interroger.

Car la caractéristique principale d'une centrale nucléaire accidentée c'est qu'elle ne peut plus être fermée... À Fukushima comme à Tchernobyl, ils ont dû perdre les clés dans les explosions.

Des suppressions d'emploi par milliers chez ERDF

Les dégâts que provoquera le Linky sont aussi :

- supprimer des milliers d'emplois car la relève des compteurs sera faite automatiquement et à distance, tout comme les coupures pour factures impayées et le rétablissement de l'électricité. Pour protester contre cette loi de transition énergétique qui « achève le processus de casse du service public de l'électricité », la CGT-ERDF a plongé Manuel Valls dans le noir, le son coupé pendant une heure, lors un meeting de soutien auquel il participait le 27 janvier 2015 dans le Doubs ;
- provoquer des pannes sur les appareils, y compris professionnels. Par exemple dans un pressing, la table à repasser est tombée en panne le jour même de l'installation du nouveau compteur (600

euros de réparation payés par la commerçante) puis, quelques semaines plus tard, c'est le fer à repasser qui a lâché. D'autres commerçants sont concernés, comme les tenanciers de café-restaurants, qui dépendent tant de leurs appareils : machines à café, fours, machines à laver la vaisselle... Le jour où toutes les caisses d'un supermarché seront « grillées », la grande distribution réagira, mais il sera trop tard ;

- le pilotage à distance des appareils électriques en fonction des besoins du distributeur lui permettra par exemple de forcer l'arrêt de l'alimentation des ballons d'eau chaude pour gérer un déséquilibre entre consommation et production ;
- enfin, et ce n'est pas le moindre des inconvénients du Linky, il rend systémique l'intrusion dans la vie privée par la surveillance permanente de l'activité des occupants des logements, à travers la connaissance instantanée et à distance de leur consommation électrique. Et ce, non seulement par l'opérateur mais également par quiconque maîtrise suffisamment l'informatique, où qu'il soit sur la planète. Les grandes oreilles de la NSA en ont rêvé, EDF / ERDF, le gouvernement et le parlement français vont le faire. Que c'est beau, vu d'outre-Atlantique, l'unité antinationale. Overbig Brother !

Le rapporteur Poniatowski instaure des sanctions

Les mails envoyés à tous les sénateurs depuis deux mois les exhortaient à déposer un amendement visant à abroger les articles 7 et 7 bis de cette loi, qui organisent l'obligation du Linky.

Un seul amendement a été déposé, pour une abrogation ne visant que l'article 7 bis. Mais il a d'ores et déjà été retiré avant même d'être examiné en séance plénière, cependant que quatre autres amendements garantissant l'accès aux compteurs étaient adoptés par la Commission des Affaires économiques du Sénat, qui pilote cette loi.

Le sénateur UMP Ladislas Poniatowski, rapporteur de cette loi et membre de cette Commission des Affaires économiques, a déposé deux amendements à l'article 7. L'un (n° 764) instaure la répercussion du coût de la mise en place du Linky sur les ménages, y compris pour les personnes en situation de précarité et l'autre (n° 806) instaure des sanctions administratives pour entrave à l'installation du Linky (sanctions pécuniaires pouvant aller jusqu'à 10 % du CA du syndic de l'immeuble et 1 500 euros pour les propriétaires directs).

Les 216 autres amendements du sénateur Poniatoski (déposés dès le lendemain de la dernière audition du 14 janvier et en un temps record de deux jours ouvrables entre le 23 et le 26 janvier !), dont bon nombre ont pour principal objectif de détricoter le peu qui avait été osé par l'Assemblée nationale au sujet du nucléaire, ont tous été adoptés par la Commission des Affaires économiques. La majorité UMP-UDI du Sénat les validera sans aucun doute en séance plénière les 10, 11 et 12 février prochains.

Suppression de la réduction de la part du nucléaire

Sur le nucléaire, l'amendement Poniatoski n° 760 annule l'objectif, voté en octobre 2014 par les députés socialistes et écologistes majoritaires à l'Assemblée nationale, d'une réduction de 75 à 50 % de la part du nucléaire dans la production d'électricité en 2025, figurant dans l'article 1^{er} de la loi, conformément à la promesse de campagne du candidat Hollande. La réduction de la part du nucléaire sera assortie de conditions et la date de 2025 est remplacée par « à terme ».

Il faut noter que le sénateur Poniatoski, élu dans l'Eure sans discontinuer depuis 1998 (seize ans !), déclare la profession de « cadre de sociétés », mais n'a pas déposé sa déclaration d'intérêts.

Un autre sénateur, dont je tairai le nom car il a eu l'amabilité de me proposer un entretien de deux heures le 28 janvier 2015 (alors que ses collègues n'ont pas répondu aux mails) a lancé en guise de conclusion de notre rencontre : « On ne va pas refaire le monde. »

J'étais juste venue lui demander de ne pas *défaire* le monde !

En raison de la procédure accélérée, il n'y aura pas de deuxième lecture à l'Assemblée nationale après que les sénateurs UMP-UDI majoritaires auront adopté - dans dix jours - le nouveau texte ciselé par le sénateur Poniatoski.

Et même si une commission mixte paritaire composée de sept députés et sept sénateurs est désignée pour donner la touche finale à cette loi, le Linky obligatoire ne sera pas remis en cause puisqu'il fait l'objet d'un consensus dans les deux Chambres.

Drones sur les centrales : les survols continuent

Le 14 octobre 2014, le vote à l'Assemblée avait eu lieu alors que les premiers survols de sites nucléaires par les drones avaient tout juste commencé depuis le 5 octobre. Quatre mois plus tard, 17 sites nucléaires ont été survolés, dont 8 à plusieurs reprises.

Le 31 octobre, 6 sites ont été survolés simultanément, après que 4 sites ont été survolés simultanément le 19 octobre. En tout, une trentaine de survols ont été dénombrés. La centrale de Nogent-sur-Seine à 95 km de Paris a été la première à être survolée en janvier 2015, suivie par le site militaire de l'Île-Longue où sont stationnés quatre sous-marins nucléaires lanceurs d'engin, éléments de la force de dissuasion nucléaire française. Une formatrice qui intervient chez EDF m'a confié avoir appris de sources internes que certains drones ont un diamètre de 2,5 mètres.

Le hic, c'est que l'élite militaire et civile en charge de la sécurité des sites nucléaires n'a toujours pas la moindre idée de qui est « derrière » ces survols, ni de la façon de les empêcher. Il est impératif de visionner la vidéo (en ligne sur www.santepublique-editions.fr) de la réunion du 24 novembre 2014 de la Commission d'évaluation des choix scientifiques et techniques (OPECST).

Fukushima(s) à la française en quelques heures

L'intervention de l'expert britannique John Large, consulté par Greenpeace, révèle que six heures d'indisponibilité des sources froides suffisent pour initier une catastrophe de type Fukushima et ce, de façon irrémédiable.

Que feront les autorités si plusieurs centrales sont attaquées simultanément ? Yannick Rousselet, de Greenpeace, souligne à bon escient que la Force d'Action « Rapide » mise en place par EDF est prévue pour se déployer en... 24 heures.

Combien de Fukushimas menacent le territoire français si les 19 centrales nucléaires continuent de fonctionner au-delà de 40 ans, comme cela est programmé dans la loi ? Leur durée de fonctionnement initialement prévue n'était que de 25 ans, une confiance que je tiens de celui qui a mis en place le système de maintenance à Fessenheim.

Aucune de ces questions ne semble avoir été abordée par les intervenants auditionnés par la Commission. Le réseau Sortir du nucléaire a été reçu par le sénateur Poniatowski en novembre 2014, mais a oublié de remettre à cette occasion les 40 000 signatures recueillies pour l'arrêt immédiat des réacteurs de plus de 30 ans de fonctionnement et l'arrêt définitif du projet EPR. Et cette audition - non publique - n'est pas en ligne sur le site du Sénat.

Le sénateur Poniatowski a les mains libres pour manipuler à sa guise la loi sur la transition énergétique, faisant fi des menaces nouvelles

qui pèsent sur notre parc nucléaire. Pendant que les associations antinucléaires s'autocensurent pour ne pas donner des idées aux terroristes.

Dans l'affaire Gayet, les éléments du vaudeville étaient en place plusieurs mois avant son dénouement. *Idem* dans l'affaire Charlie : simultanément, six mois avant la tuerie - deux mois après la nomination de Bernard Cazeneuve au ministère de l'Intérieur -, la surveillance des frères Kouachi a été stoppée tandis que la protection policière de nos confrères était allégée. La partie de rigolade qu'ils ont eue avec François Hollande à l'Élysée fin septembre s'est achevée par un bain de sang trois mois plus tard. Lui auraient-ils trop fait confiance ?

Aujourd'hui, trois ans après son élection, François Hollande et tous les protagonistes de la loi sur la transition énergétique sont en train de mettre en place les éléments de l'accident nucléaire : Ségolène Royal, les députés et sénateurs, et Jean-Bernard Lévy qui entend mettre ses pas dans ceux de son prédécesseur Henri Proglio, avec le projet de « grand carénage » des centrales censé les faire durer jusqu'à 50 ou 60 ans moyennant la bagatelle de 5 milliards d'euros d'investissements annuels, au lieu des 2,5 milliards actuellement consacrés à la maintenance des réacteurs (contre seulement 600 millions par an investis dans les énergies renouvelables).

Et cela, alors que la physicienne nucléaire Monique Séné affirme qu'en aucun cas la cuve d'un réacteur ne peut supporter les bombardements neutroniques pendant plus de 40 années de fonctionnement effectif...

Celui qui allume une bougie sous son lit ne devra pas se lamenter d'avoir péri dans l'incendie. *Après* l'accident nucléaire, il sera trop tard pour écrire, pour filmer, pour interviewer et pour dénoncer. C'est maintenant qu'il nous faut agir. C'est maintenant qu'il nous faut faire dévier le cours des événements.

Les 10, 11 et 12 février prochains, le capital d'EDF sera composé uniquement de 348 actions, détenues chacune par un sénateur ou une sénatrice. Leur vote scellera la survenue ultérieure d'un accident nucléaire sur le sol français.

Cet accident n'aura pas été causé par une « erreur » humaine mais par la faute de ceux qui seront restés les bras croisés, cependant que les éléments de la catastrophe se mettent en place au vu et au su de tous (les travaux du Sénat sont transparents : amendements, auditions, tout est mis en ligne au fur et à mesure).

Faudra au nombre des fautifs ajouter votre journal/ magazine/ revue/ radio/ chaîne/ agence ? Oui, si VOUS ne demandez pas à un journaliste de saisir la plume/ le micro/ la caméra/ la souris de son ordinateur pour écrire un article/ sujet informant la population des conditions iniques du vote de cette loi, afin de faire pression sur les sénateurs pour qu'ils n'entérinent pas les amendements concoctés par le prolix et prolifique sénateur Poniatowski.

Les angles d'attaque ne manquent pas, surtout depuis les révélations d'Elise Lucet sur le fonctionnement du Sénat.

Nous, journalistes, devons informer le public de ce qui se trame au Sénat. Il faut que le Sénat abroge les articles 7 et 7 bis de cette loi et programme l'arrêt, sans délai, des vieux réacteurs nucléaires.

Il existe une solution industrielle, alternative au nucléaire. Produire rapidement de grandes quantités d'électricité en France est possible avec la réouverture temporaire des centrales au fioul. L'Allemagne, qui dispose de lignite dans son sous-sol, utilise le charbon dans cette phase transitoire, mais se prépare activement à nous damer le pion en finançant massivement la recherche sur le stockage des énergies renouvelables.

En France, alors même que la loi de transition énergétique renforce le nucléaire, EDF/ ERDF justifie le déploiement du Linky en invoquant la nécessité d'équilibrer la consommation avec les productions décentralisées (solaire et éolien). Mais l'Allemagne, qui mise *réellement* sur les énergies renouvelables, a renoncé définitivement au Linky.

Et vous, chers confrères, chères consoeurs, si le Linky obligatoire est imposé par cette loi, comment protégerez-vous votre famille, vos enfants et tous ceux qui dépendent de vous ?

J'attends votre réponse avec impatience, chers confrères, chères consoeurs, car notre responsabilité de journalistes est immense. Sur le Linky, comme sur le nucléaire, aucun d'entre nous ne devrait mentir par omission à ses lecteurs/ auditeurs/ spectateurs.

Annie Lobé,
journaliste scientifique indépendante,
www.santepublique-editions.fr

Sources de cet article :

Transition énergétique : la loi examinée en procédure accélérée au Parlement:

<http://www.lagazettedescommunes.com/260877/transition-energetique-la-loi-examinee-en-procedure-acceleree-au-parlement/>

Scrutin du 14 octobre 2014 à l'Assemblée nationale :

<http://www.santepublique-editions.fr/objects/assemblee-nationale-scrutin-du-14-octobre-2014-loi-transition-energetique.pdf>

Lien vers le site du Sénat :

<http://www.senat.fr/dossier-legislatif/pjl14-016.html>

Convention de Minamata, 19 janvier 2013 :

<http://www.santepublique-editions.fr/objects/communique-de-l-unep-sur-la-convention-de-minamata.pdf>

<http://www.santepublique-editions.fr/objects/communique-du-ministere-sur-la-convention-de-minamata.pdf>

Ampoules basse consommation : interdites en 2020 ! :

<http://www.santepublique-editions.fr/ampoules-basse-consommation-interdites-en-2020.html>

Vidéo des mesures de radiofréquences après la pose d'un compteur Linky réalisée par l'association Next-Up organisation :

http://videos.next-up.org/EhsTvNews/EDF_Linky_mise_en_evidence_des_irradiations_en_kHz/24_03_2014.html

http://www.dailymotion.com/video/x1jri9e_linky-compteur-toxique-reportage-preuve_news

Pourquoi il ne faut pas déployer le compteur Linky en France, Compilation des sources disponibles, version du 2 février 2015 :

<http://www.santepublique-editions.fr/objects/linky-compilation-des-sources-disponibles.pdf>

Voir les sources : <http://www.santepublique-editions.fr/linky-smart-grid-mails-aux-senateurs-avant-le-vote-de-la-loi-transition-energetique.html>

Témoignage d'une personne électrosensible, novembre 2014 :

<http://www.santepublique-editions.fr/objects/temoignage-d-une-personne-electrosensible-novembre-2014.pdf>

Communiqué de presse du CIRC, 31 mai 2011 :

<http://www.santepublique-editions.fr/objects/pr208-E.pdf> (en anglais)

<http://www.santepublique-editions.fr/objects/pr208-F.pdf> (en français)

Lien CIRC : http://www.iarc.fr/en/media-centre/pr/2011/pdfs/pr208_E.pdf

http://www.iarc.fr/fr/media-centre/pr/2011/pdfs/pr208_F.pdf
(la conférence de presse du Dr Wild du 31 mai 2011 est introuvable sur le site du CIRC)

Monographie n° 102 du CIRC publiée en 2013 (en anglais) :

<http://www.santepublique-editions.fr/objects/mono102.pdf>

Lien CIRC :

<http://monographs.iarc.fr/ENG/Monographs/vol102/mono102.pdf>

Valls privé de courant lors d'un meeting de soutien dans le Doubs :

www.santepublique-editions.fr/objects/le-parisien-27-janvier-2015-valls-prive-de-courant-lors-d-un-meeting-de-soutien-dans-le-doubs.pdf

Compte rendu d'expérimentation Que choisir, février 2011 :

www.santepublique-editions.fr/objects/que-choisir-fevrier-2011-rapport-etude-compteurs-communicants.pdf

Les membres de la Commission des Affaires économiques du Sénat :

<http://www.santepublique-editions.fr/objects/commission-affaires-economiques-senat.pdf>

Lien Sénat : <http://www.senat.fr/senateurs/cae.html>

Amendement n° COM-806 déposé le 23 janvier 2015 par le sénateur Poniatowski annulant l'échéance de 2025 pour la réduction de la part du nucléaire (adopté) :

www.santepublique-editions.fr/objects/amendement-poniatowski-806.pdf

Lien Sénat : http://www.senat.fr/amendements/commissions/2014-2015/16/Amdt_COM-806.html

Amendement n° COM-760 déposé le 23 janvier 2015 par le sénateur Poniatowski instaurant des sanctions administratives (adopté) :

www.santepublique-editions.fr/objects/amendement-poniatowski-760.pdf

Lien Sénat : http://www.senat.fr/amendements/commissions/2014-2015/16/Amdt_COM-760.html

Amendement n° COM-764 déposé le 23 janvier 2015 par le sénateur Poniatowski instaurant la répercussion sur les ménages du coût de la mise en place du Linky, dénommé « dispositif d'affichage déporté » (adopté) :

www.santepublique-editions.fr/objects/amendement-poniatowski-764.pdf

Lien Sénat : http://www.senat.fr/amendements/commissions/2014-2015/16/Amdt_COM-764.html

Amendement n° COM-281 déposé le 16 janvier 2015 par la sénatrice Loisier demandant l'abrogation de l'article 7 bis (retiré) :

<http://www.santepublique-editions.fr/objects/amendement-loisier-281.pdf>

Lien Sénat : http://www.senat.fr/amendements/commissions/2014-2015/16/Amdt_COM-281.html

Amendement n° COM-42 déposé le 15 décembre 2015 par le sénateur Houel pour garantir l'accès aux compteurs (adopté) :

www.santepublique-editions.fr/objects/amendement-houel-42.pdf

Lien Sénat : http://www.senat.fr/amendements/commissions/2014-2015/16/Amdt_COM-42.html

Amendement n° COM-97 déposé le 15 janvier 2015 par le sénateur Détraigne pour garantir l'accès aux compteurs, identique à l'amendement n° COM-42 (adopté) :

www.santepublique-editions.fr/objects/amendement-detraigne-97.pdf

Lien Sénat : http://www.senat.fr/amendements/commissions/2014-2015/16/Amdt_COM-97.html

Amendement n° COM-51 déposé le 9 janvier 2015 par le sénateur César pour garantir l'accès aux compteurs (adopté) :

www.santepublique-editions.fr/objects/amendement-cesar-51.pdf

Lien Sénat : http://www.senat.fr/amendements/commissions/2014-2015/16/Amdt_COM-51.html

Amendement n° COM-56 déposé le 12 janvier 2015 par le sénateur Raison pour garantir l'accès aux compteurs, quasiment identique à l'amendement n° COM-51 (adopté) :

www.santepublique-editions.fr/objects/amendement-raison-56.pdf

Lien Sénat : http://www.senat.fr/amendements/commissions/2014-2015/16/Amdt_COM-56.html

Les 218 amendements du sénateur Poniatowski :

www.santepublique-editions.fr/objects/218-amendement-poniatowski.pdf

Lettre du 2 mai 2012 du candidat Hollande à la journaliste Annie Lobé

<http://www.santepublique-editions.fr/objects/francois-hollande-repond-a-annie-lobe-et-presente-sa-politique-energetique-et-sa-position-sur-le-nucleaire.pdf>

Fiche de présentation du sénateur Poniatowski :

Lien Sénat : http://www.senat.fr/senateur/poniatowski_ladislas98050t.html

Haute autorité pour la transparence de la vie publique, fiche de M. Ladislas Poniatowski consultée le 29 janvier 2015 :

Lien Hatvp : www.hatvp.fr/page-nominative/?urldeclaration=poniatowski-ladislas.html

Pour comprendre la procédure législative accélérée :

<http://www2.assemblee-nationale.fr/decouvrir-l-assemblee/role-et-pouvoirs->

de-l-assemblee-nationale/les-fonctions-de-l-assemblee-nationale/les-fonctions-legislatives/la-procedure-legislative

Au total, 17 sites nucléaires ont été survolés par des drones depuis octobre :

www.santepublique-editions.fr/objects/le-monde-29-janvier-2015-17-sites-nucleaires-survoles-par-les-drones.pdf

Lien Le Monde : http://www.lemonde.fr/planete/article/2015/01/29/dix-sept-sites-nucleaires-ont-ete-survoles-par-des-drones-depuis-octobre_4565967_3244.html

Rapport de Greenpeace en français sur les drones :

www.santepublique-editions.fr/objects/20141124-rapport-greenpeace-en-francais.pdf

Vidéo : réunion du 24 novembre 2014 de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et techniques :

www.santepublique-editions.fr/objects/video-survol-des-centrales-nuclaires-francaises-par-des-drones-assemblee-nationale-24-novembre-2014.wmv

Position de l'association Sortir du nucléaire :

<http://www.sortirdunucleaire.org/Loi-de-transition-nos-positions>

[sortir-du-nucleaire-audition-senat.doc](http://www.sortirdunucleaire.org/IMG/pdf/Contribution_suite_a_audition_parlementaire.pdf)

http://www.sortirdunucleaire.org/IMG/pdf/Contribution_suite_a_audition_parlementaire.pdf

<http://www.sortirdunucleaire.org/Loi-transition>

Le vieillissement des centrales nucléaires françaises, par Annie Lobé, version du 4 novembre 2014 :

<http://www.santepublique-editions.fr/objects/le-vieillissement-des-centrales-nucleaires-francaises.pps>

Audition de Jean-Bernard Lévy par la Commission des Affaires économiques du Sénat, le 14 janvier 2015 :

<http://www.santepublique-editions.fr/objects/commission-affaires-economiques-compte-rendu-semaine-du-12-janvier-2015.pdf>

Lien Sénat : <http://www.senat.fr/compte-rendu-commissions/20150112/afeco.html#toc5>

Regards croisés, Thomas Nord député allemand :

<http://www.santepublique-editions.fr/objects/regards-croises-avec-thomas-nord.pdf>

Vidéo ERDF du 24 septembre 2012 :

<https://www.youtube.com/watch?v=rcQBcKxCr0s>

Dossier de presse d'ERDF annonçant, entre les lignes, dès 2013, la suppression de milliers d'emplois :

Mail d'Annie Lobé aux rédacteurs en chef de tous les organes de presse, le 2 février 2015

http://www.santepublique-editions.fr/objects/linky-dossier-presse-DP_ERDF_08042013.pdf